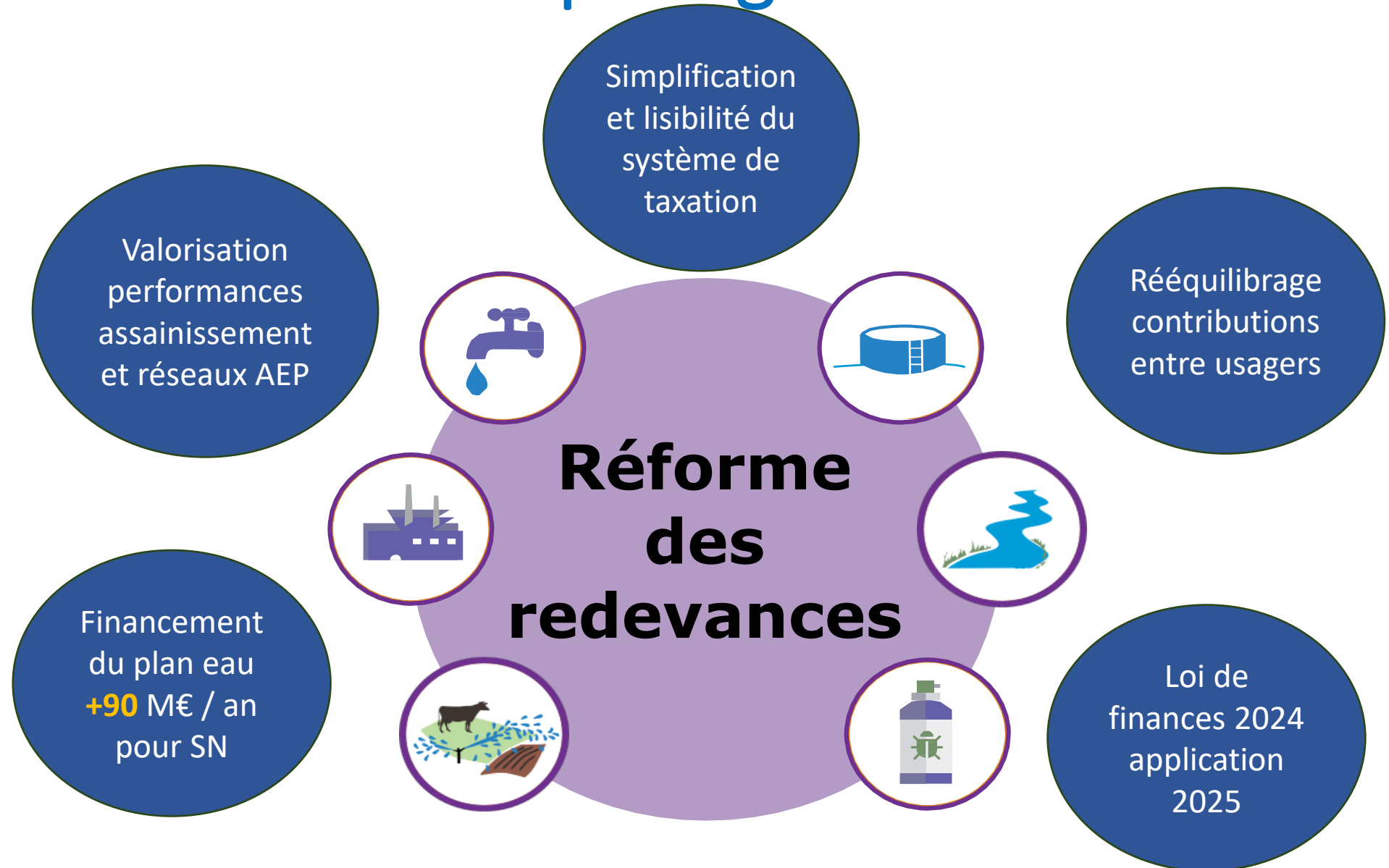




REFORME DES REDEVANCES ET FINANCEMENT DU PLAN EAU

Plus incitatives et mieux partagées



Principales Mesures de la Réforme

Suppression des redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte.

Création d'une redevance pour consommation d'eau potable à laquelle sont assujettis tous les abonnés du réseau d'eau potable.

Création d'une redevance pour performance des réseaux d'eau potable à laquelle sont assujetties les collectivités compétentes en distribution

Création d'une redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif à laquelle sont assujetties les collectivités compétentes en traitement des eaux usées

L'instauration de taux planchers pour les différents usages de la redevance prélèvement.

Nouvelles redevances

1 redevance de Consommation d'eau Potable

2 Redevances de Performance - Eau Potable - Assainissement

- Assujettis : **abonnés domestiques et industriels** Assiette : **m³ d'eau potable consommés**
- Recettes : acompte l'année N, solde l'année N+1
- Assujettis : **collectivité** compétente en distribution de l'eau potable et en assainissement collectif des eaux usées (traitement)
- Assiette :
 - **Eau potable** : m³ d'eau facturés AEP
 - **Assainissement** : m³ d'eau facturés au titre de l'assainissement.
- Recettes : l'année N+1

Deux redevances incitatives

Redevance performance réseaux AEP

Valorisation de la suppression des fuites et de la connaissance de l'état du réseau de distribution d'eau potable

$$\begin{aligned} & \text{redevance pour performance des réseaux d'eau potable} = \\ & \text{taux voté par instances agence de l'eau} \times \text{m}^3 \text{ eau potable} \\ & \text{facturés} \\ & \times (1 - [\text{COEF Performance [0 à 0,55]} + \text{COEF Gest Patrimoniaire [} \\ & \quad \text{0 à 0,25]}) \end{aligned}$$

Redevance performance systèmes assainissement

Valorisation de l'autosurveillance, du respect des objectifs de rejet et de l'efficacité épuratoire du système d'assainissement

$$\begin{aligned} & \text{redevance pour performance des systèmes assainissement} = \\ & \text{taux voté par instances agence de l'eau} \times \text{m}^3 \text{ eaux assainis} \\ & \text{facturés} \\ & \times (1 - [\text{COEF autosurveillance [0 à 0,3]} + \text{COEF conformité} \\ & \text{réglementaire [0 à 0,2]} + \text{COEF efficacité assainissement [0 à} \\ & \quad \text{0,2]}) \end{aligned}$$

Impacts redevances existantes

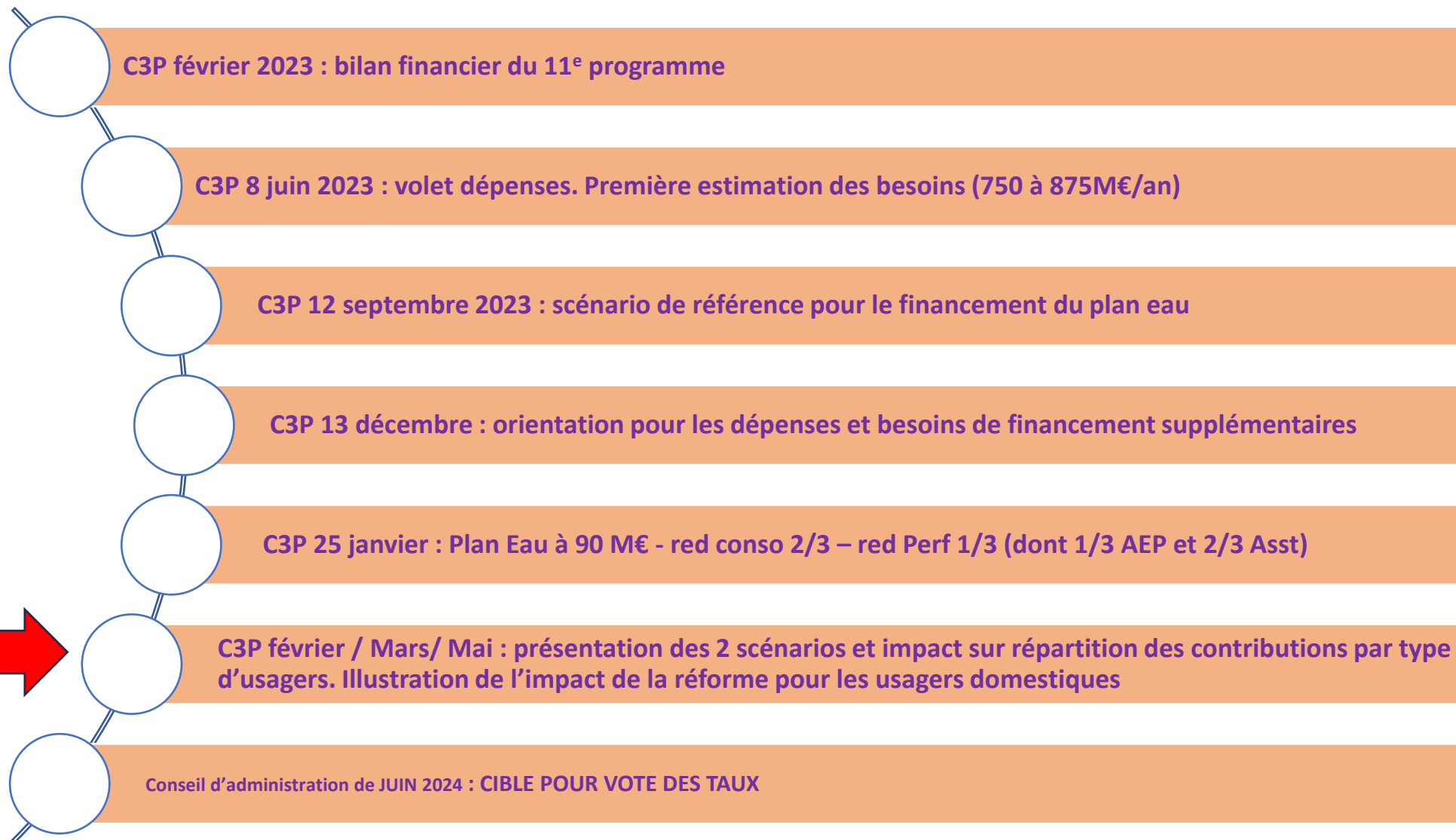
Redevance Prélèvement

- Instauration de taux planchers
- Suppression du doublement dit « Grenelle »
- Majorations pour absence ou défaillance de compteur ou absence de registre

Redevance pollution non-domestique

- Fin d'assujettissement des industriels raccordés pour tout ou partie des rejets
- Fin du basculement en pollution domestique des industriels sous le seuil
- Suppression de la publication des listes de redevables directs par l'agence

Calendrier instances



Chronologie de mise en œuvre

2024

- Décrets et textes d'application fixation des premiers taux des nouvelles redevances (juin 2024) .
- Sondage des collectivités potentiellement futures redevables (juin 2024)
- Information des redevables sur la réforme (septembre 2024)
- Mise à jour des conventions de reversement (avant novembre 2024)

2025

- Nouvelles redevances sur la facture d'eau (rubriques organismes publiques)
- Déclaration et instruction sur les redevances 2024 correspondant à l'ancien dispositif.
- Recettes : acomptes redevance pour consommation.

2026

- Première année de déclaration et d'instruction et encaissement des nouvelles redevances.
- Redevances pour performance avec modulation forfaitaire sur les données de l'année 2023 (= pas de différenciation de la performance des services)

2027

- Première année complète de la réforme
- Redevances pour performance avec modulation en fonction de la performance (exploitation des données de l'année 2024)